



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-sixième session

186 EX/34

PARIS, le 8 avril 2011
Original anglais

Point 34 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 35 C/75 ET DE LA DÉCISION 185 EX/36 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis conformément à la résolution 35 C/75 et à la décision 185 EX/36. Il récapitule les progrès accomplis par l'UNESCO, depuis la 185^e session du Conseil exécutif, en ce qui concerne l'aide fournie au peuple palestinien et à ses institutions éducatives et culturelles, ainsi qu'aux institutions analogues dans le Golan syrien occupé.

Aucune incidence financière ou administrative.

I. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'aide de l'UNESCO à l'Autorité palestinienne et aux parties prenantes concernées dans le Territoire palestinien occupé et le Golan syrien occupé, depuis juillet 2010.

II. AIDE DE L'UNESCO AU TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ

ÉDUCATION

2. Au cours de la période considérée, et parallèlement aux efforts qu'elle a déployés pour faire face à la situation humanitaire à Gaza, l'UNESCO a continué à aider l'Autorité palestinienne dans les domaines prioritaires définis d'un commun accord lors de la huitième réunion du Comité conjoint UNESCO-Autorité palestinienne (mars 2008), à savoir la formation des enseignants, la planification et la gestion de l'éducation, l'enseignement scientifique, et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP).

3. D'importants efforts ont été consacrés à la fourniture d'une assistance technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne pour contribuer à la mise en œuvre de la **Stratégie nationale de formation des enseignants**. Dans le cadre du programme intitulé « Des systèmes de qualité pour des enseignants de qualité », financé par l'Union européenne (3,6 millions d'euros), l'UNESCO a apporté une assistance technique pour l'élaboration des systèmes et cadres opérationnels nécessaires à l'application de la Stratégie, en particulier sous la forme d'un soutien à la Commission du développement de la profession d'enseignant (CDTP). Les principales réalisations de la CDTP visant à améliorer la professionnalisation, le statut et la motivation des enseignants sont : l'application dans les écoles, à titre expérimental, des Normes professionnelles nationales à l'intention des enseignants ; l'élaboration de Normes à l'intention des nouveaux enseignants ; l'établissement d'un cadre de qualifications pour les stages en cours d'emploi ; la poursuite de la recherche sur les conditions de travail, la motivation et le maintien en poste des enseignants ; la mise au point du portail CDTP dans le cadre de la stratégie de communication (www.cdtf.ps) ; et la célébration de la Journée mondiale des enseignants (5 octobre 2010) conjointement à Ramallah et Gaza, notamment la diffusion de films et de spots de sensibilisation sur les chaînes de télévision.

4. La contribution de l'UNESCO à la réforme de la formation des enseignants a suscité, parmi les donateurs, un intérêt et un engagement supplémentaires en faveur de la Stratégie nationale de formation des enseignants car elle permet de créer les systèmes et cadres nécessaires à la pleine mise en œuvre de la Stratégie. Les Normes à l'intention des nouveaux enseignants seront utilisées comme références et mises à l'essai dans le cadre du projet « Amélioration de la formation des enseignants », lancé récemment par la Banque mondiale. Une autre série de normes – les Normes professionnelles nationales à l'intention des enseignants visant à améliorer les compétences pédagogiques des enseignants s'occupant des quatre premières années d'études – sont également devenues des références et sont utilisées dans le cadre du projet de formation des enseignants mis en œuvre par la Banque mondiale.

5. En ce qui concerne **la planification et la gestion de l'éducation**, l'UNESCO a continué à soutenir les efforts déployés par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue d'assurer le suivi et l'application de son plan quinquennal selon une approche sectorielle. Après la présentation du Plan opérationnel du Ministère pour 2011, l'UNESCO a pris l'initiative en élaborant un programme d'intervention concertée des Nations Unies rassemblant le PNUD, l'UNICEF, l'UNRWA, le FNUAP et l'UNESCO. Ce programme met l'accent sur l'assistance technique dans deux domaines prioritaires pour le Ministère, à savoir l'éducation et la protection de la petite enfance et l'éducation inclusive.

6. Dans le domaine de l'**éducation non formelle**, l'UNESCO a offert des possibilités d'apprentissage aux communautés vulnérables et marginalisées du Territoire palestinien occupé grâce à un partenariat avec le Centre d'appui à l'éducation non formelle dans la vieille ville de Naplouse. Des cours de rattrapage ont été proposés à 134 étudiants palestiniens de la deuxième à la sixième année du primaire, de même qu'une assistance pédagogique gratuite pour aider des étudiants à préparer l'examen de fin d'études secondaires (le Tawjihee). Par ailleurs, afin de renforcer les capacités techniques du Centre, l'UNESCO a noué des relations de partenariat avec l'Association internationale pour le droit au jeu de l'enfant, une organisation internationale qui s'efforce de promouvoir l'éducation et l'apprentissage non formel par le jeu. Une formation a été offerte aux animateurs du Centre et un camp d'été pédagogique a été organisé en juillet 2010. Cette coopération a été encore élargie dans les mois suivants pour appuyer les activités éducatives dans deux communautés vulnérables de Cisjordanie menacées de déplacement. En collaboration avec les membres du Pôle Éducation humanitaire, l'UNESCO s'emploie à mettre au point une action concertée dans le domaine de l'éducation aussi bien pour faire face à la menace de déplacement (mesures préventives) que pour offrir des secours d'urgence aux populations touchées en cas de déplacement.

7. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'**enseignement scientifique**, l'UNESCO a agi en partenariat avec le Consulat général de France à Jérusalem pour organiser le premier Festival palestinien des sciences. Le Festival, qui s'est tenu du 1^{er} au 10 novembre 2010 et a pris fin à l'occasion de la « Journée mondiale de la science au service de la paix et du développement », a bénéficié à des enfants et des jeunes de cinq villes palestiniennes, à savoir Gaza, Hébron, Jérusalem-Est, Naplouse et Bethléem. Grâce aux activités expérimentales, aux manifestations culturelles et aux ateliers pour la jeunesse organisés dans des contextes tant scolaires que non scolaires, le Festival a aidé à promouvoir une culture scientifique chez les enfants et les jeunes. Le Festival palestinien des sciences s'est révélé être un moyen novateur de familiariser les enfants et les jeunes, ainsi que les enseignants, avec d'autres méthodes et activités expérimentales en matière d'enseignement scientifique.

8. Le 1^{er} mars 2011, l'édition 2011 du Rapport mondial de suivi « The Hidden Crisis: Education and Armed Conflict » (« La crise cachée : l'éducation et les conflits armés ») a été présentée à Ramallah. L'équipe chargée de présenter le rapport et d'en débattre était composée du Ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur de l'Autorité palestinienne, du Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Territoire palestinien occupé, et du Directeur du Bureau de l'UNESCO à Ramallah. Une exposition de photos illustrant la situation de l'éducation en Cisjordanie et à Gaza a ouvert ses portes après la présentation du rapport.

CULTURE

9. Durant la période considérée, l'UNESCO a renforcé la coopération stratégique avec les ministères concernés de l'Autorité palestinienne – en particulier le Ministère du tourisme et des antiquités et le Ministère de la culture – ainsi qu'avec les autorités locales et la société civile palestinienne afin de sauvegarder le patrimoine culturel palestinien, tant matériel qu'immatériel, et de soutenir ses expressions culturelles.

10. Dans le cadre de son partenariat avec le Conservatoire national de musique Edward Said, l'UNESCO et le Comité palestinien pour l'éducation, la culture et la science ont soutenu la reconstitution et la renaissance de l'**Orchestre national palestinien**, qui, en décembre 2010 et janvier 2011, avec 40 musiciens d'origine palestinienne, a joué pour la première fois depuis 1948.

11. Le développement du **tourisme culturel** en tant que ressource essentielle pour le développement socioéconomique, aux niveaux local et international, est resté un objectif global, tant pour l'UNESCO que pour les parties concernées. Cet objectif, ainsi que le renforcement de la cohésion sociale, sont au cœur du Programme conjoint relevant du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé », dirigé par

l'UNESCO et mis en œuvre conjointement avec la FAO, le PNUD et ONU-Femmes. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme sont mentionnés tout au long du présent rapport.

12. Le **développement des musées** est demeuré une priorité du développement du tourisme culturel. Outre l'aide apportée à la création du Musée de la Riwaya à Bethléem (Musée du récit) et d'un écomusée dans le paysage culturel de Battir (voir ci-après), l'UNESCO a offert un cours de formation sur « le développement des expositions de musée et les pratiques de conservation » à Ramallah en novembre 2010. Le cours a réuni 33 jeunes créateurs professionnels venant d'institutions de l'Autorité palestinienne, d'organisations de la société civile et d'établissements universitaires de différentes localités. La formation faisait partie d'activités relevant du Programme conjoint du Fonds pour la réalisation des OMD (F-OMD) « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé », dirigé par l'UNESCO. Dans le cadre de ce projet, l'UNESCO a apporté son appui à plusieurs manifestations et festivals culturels dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. La relance de ces activités, encouragée par le Ministère de la culture, a permis d'étendre les manifestations culturelles au-delà des grandes villes et de promouvoir le tourisme culturel.

Bethléem et son gouvernorat

13. Dans le cadre du projet « **Musée de la Riwaya à Bethléem** », financé par le Gouvernement norvégien (1 323 631 dollars des États-Unis), les travaux de génie civil sur le site du musée ont été quasiment achevés. En décembre 2010, une étude externe sur la viabilité du musée a donné des résultats encourageants, à savoir que le musée pouvait rapidement devenir autonome.

14. Le projet « **Écomusée du paysage de Battir** » a été lancé au début de mars 2011. Financé par le Programme italien d'appui aux municipalités palestiniennes et mis en œuvre par le Conseil municipal du village de Battir, avec l'assistance technique de l'UNESCO, le projet a pour but la création du premier écomusée dans le Territoire palestinien occupé. Le concept de ce musée est le fruit d'efforts déployés localement avec le soutien de l'UNESCO afin de protéger les ressources culturelles et naturelles du paysage culturel unique des terrasses d'oliviers de la région. L'activité a été menée à terme au cours de l'été dernier dans le cadre du projet « **Sauvegarde des ressources historiques et environnementales en vue du développement durable dans le gouvernorat de Bethléem** », financé par le Gouvernement norvégien. En janvier 2011, le Conseil municipal du village de Battir a reçu le Prix international Mélina Mercouri pour la sauvegarde et la gestion des paysages culturels, pour ses efforts visant à sauvegarder le paysage culturel de la région.

15. L'évaluation finale et la publication des résultats du projet, qui marqueront la fin de la phase actuelle du « **Plan de conservation et de gestion de la région de Bethléem** », financé par l'Italie (500 000 dollars des États-Unis), se poursuivent et seront menées à terme durant le printemps 2011.

16. Conformément aux décisions pertinentes du Comité du patrimoine mondial, l'UNESCO a continué à apporter son aide à l'Autorité palestinienne pour la sauvegarde des sites du patrimoine culturel palestinien ayant une « valeur universelle exceptionnelle potentielle », grâce aux ressources financières du Fonds du patrimoine mondial. Une aide technique a été fournie en vue d'achever la préparation d'un dossier de proposition d'inscription pour le « **Lieu de naissance de Jésus : l'Église de la Nativité et la Route du pèlerinage** ».

Naplouse et son gouvernorat

17. Le projet « **Rénovation de la vieille ville de Naplouse – Restauration et réutilisation adaptative du Khan al-Wakala** », financé par l'Union européenne (2 387 822 dollars des États-Unis), démontrera que la protection et la valorisation du patrimoine culturel peuvent favoriser un développement socioéconomique inclusif au niveau local. Les travaux de finition et la reconstruction de la principale porte du bâtiment seront achevés à la fin du premier trimestre de

2011. Le chantier-école (Yard School), relancé pour l'exécution des travaux de conservation, a terminé tous les travaux en utilisant des techniques de construction traditionnelles et offert des possibilités de formation à de jeunes travailleurs, ingénieurs et architectes. Tout le mobilier du Khan restauré sera fabriqué sur mesure par de jeunes créateurs et stagiaires participant à un cours intitulé « *Développer les compétences en matière de design à l'aide d'éléments du patrimoine local et de l'artisanat traditionnel* » et sera produit localement dans des ateliers de production artisanale. Cette formation est dispensée dans le cadre du Programme conjoint du F-OMD « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé ». Le Khan proprement dit deviendra un centre communautaire polyvalent (maison d'hôtes, restaurant, espace de musée, magasin, espace de réunion, cour à ciel ouvert, bureaux municipaux).

18. À **Sebastiya**, les relevés du site archéologique, du centre historique et du paysage culturel ont été achevés en mars 2011 dans le cadre d'un plan de conservation et de gestion intégrées. L'équipe d'experts locaux chargée du relevé a été coordonnée par l'UNESCO et le Ministère du tourisme et des antiquités. Elle comprenait trois principaux responsables de la planification, sept jeunes architectes et archéologues ainsi que 10 techniciens venant des ministères de l'Autorité palestinienne. Cette activité est une autre initiative pilote relevant du Programme conjoint du F-OMD « Culture et développement dans le Territoire palestinien occupé ».

Jéricho et la vallée du Jourdain

19. L'UNESCO a encore progressé dans ses efforts visant à protéger et valoriser le site Omeyyade du **Palais Hisham (Khirbet al-Mafjar)**. Les dessins de conception proposés par l'architecte suisse Peter Zumthor pour la construction d'un abri qui protégerait la grande mosaïque du hammam ont été encore améliorés et présentés, sur place, aux membres de la communauté internationale en décembre 2010 en vue de mobiliser des fonds pour la réalisation du projet. En décembre 2010, la Suisse a confirmé qu'elle fournirait une aide financière pour parfaire la conception de l'abri de la mosaïque du bain (100 000 francs suisses). Le mois suivant, grâce au soutien financier du Consulat général de France à Jérusalem, le paysagiste français Gilles Clément a effectué une mission d'évaluation pour la conception et la réalisation de deux jardins sur le site.

20. À l'occasion du lancement des **célébrations de « Jéricho 10 000 »** en octobre 2010, une aide technique et financière a été apportée pour la réalisation d'une publication du Ministère du tourisme et des antiquités intitulée « Jéricho : Une histoire vivante – 10 000 ans de civilisation ». Cette publication, qui vise à promouvoir la diversité et la richesse du patrimoine matériel et immatériel de Jéricho, en souligne le potentiel en tant que site touristique majeur.

21. En mars 2011, le premier Forum consultatif national du programme conjoint du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine intitulé « **Protection des moyens de subsistance et autonomisation durable des communautés rurales et de réfugiés vulnérables dans la vallée du Jourdain** » (4 629 085 dollars des États-Unis, dont 1 033 620 dollars affectés à l'UNESCO) s'est tenu à Jéricho. À cette occasion, la première pierre de la première habitation en adobe/briques de terre crue a été posée conjointement par le Premier Ministre et le Coordonnateur résidant des Nations Unies. Dans le cadre de ce programme conjoint, l'UNESCO formera des professionnels locaux à la revitalisation et à la modernisation de la technique traditionnelle de construction en adobe en tant que moyen de faire face aux problèmes de logement que connaissent les populations locales.

SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES

22. L'UNESCO a continué à appuyer le **développement des capacités palestiniennes de recherche et d'action** dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le cadre des activités du **Centre de recherche et de documentation des femmes palestiniennes (PWRDC)** à Ramallah. En ce qui concerne ses activités de recherche, le Centre a publié en juillet 2010 une série d'études sur « Les femmes et la santé » dans la société

palestinienne (disponibles en anglais et en arabe). Plusieurs études sur « Les femmes et l'environnement » sont bien avancées. En matière de formation, le Centre aide le Ministère des affaires féminines à intégrer les questions intéressant les femmes dans l'action des autorités palestiniennes. Des formations relatives aux droits de la femme et à la violence contre les femmes sont dispensées aux unités chargées des questions concernant les femmes des ministères d'exécution ainsi qu'aux membres du Conseil législatif palestinien. La bibliothèque du Centre a reçu de nouveaux ouvrages et son site Web (www.pwrdc.ps) a été reconfiguré. Le PWRDC mène ses activités grâce à l'aide financière du Gouvernement norvégien (1 136 364 dollars des États-Unis) et dans le cadre du Programme conjoint du F-OMD « Égalité des sexes et autonomisation des femmes dans le Territoire palestinien occupé ». L'UNESCO participe, par l'intermédiaire du PWRDC, à des activités visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes (776 525 dollars des États-Unis).

23. En février 2011, la Sous-Directrice générale pour les sciences sociales et humaines s'est rendue en Cisjordanie. La mission était centrée sur le rôle du PWRDC dans la recherche et le développement des capacités concernant les questions d'égalité des sexes dans les contextes palestinien, régional et mondial. Durant sa mission, l'ADG/SHS a rencontré la Ministre des affaires féminines, le Directeur et le personnel du PWRDC, des chercheurs de l'Université de Bir Zeit et un groupe de militantes palestiniennes de premier plan.

24. Dans le domaine de la coopération universitaire israélo-palestinienne, la troisième phase du Programme de coopération universitaire – Maîtrises en sciences sociales et affaires humanitaires (2010-2011) a été lancée en février 2011. Ce projet vise à contribuer à la consolidation de la paix et à la compréhension interculturelle au Moyen-Orient par des échanges et une coopération universitaires entre enseignants et étudiants d'universités et instituts de recherche israéliens, palestiniens et italiens, sous les auspices de l'UNESCO et de l'Université La Sapienza à Rome (Italie). Pour sa troisième édition, le programme réunit 10 étudiants israéliens et 10 étudiants palestiniens. L'UNESCO a largement contribué au contenu en offrant un cours sur l'approche du développement axée sur les droits de l'homme. Ce cours a aidé à mieux comprendre les incidences pratiques de l'application de normes et principes concernant les droits de l'homme aux activités de développement.

COMMUNICATION ET INFORMATION

25. En ce qui concerne la communication et l'information, les activités ont porté principalement sur le projet « Promotion de la liberté d'expression, de la sécurité des journalistes et de l'autonomisation des femmes dans les médias afin d'améliorer le respect des droits de l'homme dans la bande de Gaza et en Cisjordanie », financé par la Finlande (400 000 euros). Une partie de ces activités était consacrée aux besoins spécifiques des médias à Gaza. Il en est rendu compte dans le document 186 EX/... intitulé « Rapport de la Directrice générale sur la reconstruction et le développement de Gaza : application de la décision 185 EX/37 ». Des partenariats ont été établis avec quatre organisations palestiniennes de développement des médias, à savoir : (i) le réseau d'information Ma'an, pour le volet sécurité des journalistes ; (ii) MADA, le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias, pour le suivi, l'établissement de rapports sur la liberté d'expression, la constitution de réseaux de soutien par les pairs, et l'assistance juridique pour les professionnels des médias ; (iii) Filastiniyat, pour l'autonomisation des professionnelles des médias, notamment la création d'un groupe de soutien par les pairs à l'intention des jeunes femmes journalistes ; et (iv) le Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit, pour l'offre de possibilités de stage aux jeunes professionnels des médias et le renforcement de leurs capacités. L'instauration de synergies entre les différentes composantes du projet moyennant une coopération active entre les quatre partenaires a été assurée grâce à la création d'un comité consultatif, qui s'est réuni pour la première fois en janvier 2011. La mise en œuvre des activités de formation a débuté en mars 2011, et un rapport détaillé sur la question sera présenté à la prochaine session du Conseil exécutif.

26. Une mission internationale d'experts a été effectuée en octobre 2010 afin d'offrir conseils et assistance pour le développement et le réexamen des **programmes d'enseignement du journalisme** existants des établissements d'enseignement supérieur palestiniens. Pour assurer le suivi, un voyage d'études au département des médias de l'Université des sciences appliquées de Turku (Finlande) sera organisé en mai 2011 à l'intention d'un groupe d'enseignants et de maîtres de conférences du Centre de développement des médias de l'Université de Bir Zeit. Le voyage d'études sera une occasion de partager les expériences internationales en matière d'élaboration de programmes d'enseignement du journalisme.

III. AIDE DE L'UNESCO AU GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

27. Le **Programme de bourses pour des étudiants syriens du Golan syrien occupé** (113 000 dollars des États-Unis financés par le Fonds-en-dépôt japonais) a été lancé en juillet 2009 pour l'octroi de 24 bourses d'une durée de quatre années d'études chacune à des étudiants du Golan syrien occupé. La poursuite du projet durant la période à l'examen a été assurée en coopération avec les autorités syriennes. Quatorze nouvelles bourses ont été accordées pour l'année universitaire 2010-2011 en appliquant les critères convenus. Quatre bourses octroyées pour la précédente année universitaire (2009-2010) seront renouvelées une fois les documents requis communiqués par le Ministère syrien de l'enseignement supérieur. Les six bourses restantes ont été reportées à l'année universitaire 2011-2012, faute de candidats remplissant les critères de sélection définis avec les autorités syriennes.